

GARANTIE RETRAITE ENTREPRISES

RELEVÉ ESTIMATIF DE RETRAITE AU 1ER JANVIER 2008

DOCUMENT NON CONTRACTUEL Paris, le 14 janvier 2009

MR PATRICK LANSON

110 RUE DES BLANCS VILAINS
93100 MONTREUIL

ENTREPRISE :
LANSON GASTRONOMIE

110 RUE DES BLANCS VILAINS
93100 MONTREUIL

AFFILIATION N° 1 à effet du 1ER JANVIER 2003
Date de naissance de l'assuré : 23/04/1953

Cher(he) Adhérent(e),

Nous avons le plaisir de vous communiquer ci-dessous la valeur de votre supplément de retraite pour l'estimation que vous nous avez demandée.
Veuillez croire en l'expression de notre considération dévouée.

CONTRAT DE RETRAITE COLLECTIVE SOUSCRIT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 83 DU CODE GENERAL DES IMPOTS.

D SUPPLEMENT DE RETRAITE ESTIME A L'AGE DE 60 ANS (au 30/06/2013)

RENTE A VIE
NON REVERSIBLE

* Sur la base de l'épargne constituée au 31/12/2007 (soit 96.832 €) et de sa valorisation future au taux garanti de 2,75 % l'an :

5.467,00 € par an

* Pour une cotisation annuelle constante de 11.192,04 € et une valorisation future au taux garanti de 2,75 % l'an :

3.097,00 € par an

** SOIT AU TOTAL :

8.564,00 € par an

D GARANTIES AVANT LE DEPART EN RETRAITE

DECES : Versement au bénéficiaire désigné du montant atteint par le compte individuel de l'assuré

(1 € = 6,55957 FRF)

SwissLife Assurance et Patrimoine - Siège social : 86, boulevard Haussmann - 75380 Paris Cedex 08
SA au capital de EUR 113 250 000 - Entreprise régie par le Code des Assurances - 341 785 632 RCS Paris

02-MAR-09 17:06

LANSON GASTRONOMIE

+33145280952

PAGE: 2